

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 22 avril 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Monique CORDIER représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Sandrine D'ANGIO représentée par Elisabeth PHILIPPE - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Michèle EMERY représentée par Daniel HERMANN - Régine GOURDIN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Josette FURACE - Antoine MAGGIO représenté par Dany LAMY - Patrick MAGRO représenté par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI représentée par Carine ROGER - Marie MUSTACHIA représentée par Jacques BESNAÏNOU - Patrick PADOVANI représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Eric SCOTTO représenté par Patrick MENNUCCI - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Maxime TOMMASINI représenté par Christyane PAUL - Martine VASSAL représentée par Yves MORAINÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Laurent COMAS - Michel DARY - Arlette FRUCTUS - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Grégory PANAGOUDIS - Guy PONTOUS - Jean ROATTA - Nathalie SUCCAMIELE - Karim ZERIBI.

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016

HN 031-035/16/CT

**■ Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft dans le cadre du label
Aix-Marseille French Tech
DPEATSV 16/14459/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire a proposé au Conseil de Territoire d'accepter les conclusions du rapport suivant :

Le Territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 42 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et répartit son activité sur cinq secteurs clefs : e-tourisme et e-commerce, big data, transmédia, technologie sans contact et smart city.

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique.

Cette candidature qui illustre une démarche collaborative exemplaire, a reçu au niveau local le soutien de la Région PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de Provence Promotion, de Pays d'Aix Développement, du monde académique avec Aix-Marseille Université, et les écoles privées ; mais surtout, cette démarche a suscité un fort soutien de la communauté entrepreneuriale du numérique et la participation active de projets privés d'accélérateur portés par des entrepreneurs emblématiques de notre territoire.

Aix-Marseille French Tech entend développer une stratégie ambitieuse, déclinée sur les priorités suivantes :

- positionner Aix-Marseille comme un territoire de référence en matière de marketing digital et de transmédia en Europe et à l'international ;
- accélérer la mutation des « starts up » et des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance ;
- capitaliser sur les projets phares du territoire pour appuyer le développement des acteurs de l'écosystème local et favoriser l'innovation ;
- répondre aux besoins en ressources humaines de la filière numérique locale ;
- rendre visible à l'international la performance numérique d'Aix-Marseille ;
- attirer de nouveaux talents en favorisant la mobilité des compétences à l'échelle internationale.

Le 12 novembre 2014, Madame Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat au Numérique, a décerné le label FrenchTech au territoire d'Aix-Marseille. Comme pour les autres territoires, le label a été attribué pour une durée expérimentale et doit faire l'objet d'un audit de la part des services de l'État.

Pour la confirmation du label French Tech, était attendue notamment la mise en œuvre d'une série d'actions concrètes dont la mise en place des structures de gouvernance. Pour cela, il était demandé à la French Tech Aix-Marseille de mobiliser autour de partenariats privés/publics des acteurs provenant tant du monde institutionnel que de la recherche et de la formation et surtout les entrepreneurs et les représentants de l'écosystème numérique.

L'association Medinsoft, créée en 2004 et membre du Prides Economie Numérique, met en œuvre un programme d'actions en vue de l'accompagnement des entreprises du territoire et de la mobilisation des start-ups. Elle est un des animateurs de la première heure de la dynamique de la French Tech Aix-Marseille.

**Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016**

A ce titre, en 2015, elle a proposé de coordonner l'animation et la gouvernance de la French Tech Aix-Marseille.

Ainsi en 2015, la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ont apporté leur soutien financier à l'association Medinsoft afin qu'elle puisse coordonner la French Tech Aix-Marseille.

Dans la continuité des actions menées en 2015, l'association Medinsoft, en tant que représentant des acteurs privés de l'écosystème numérique, se propose de poursuivre en 2016, l'animation et le pilotage de la gouvernance de la French Tech Aix-Marseille.

A ce titre, Medinsoft souhaite :

- mener le suivi et la coordination des actions inscrites dans le développement opérationnel 2016 autour notamment de l'accélération des entreprises, de l'emploi et de la formation et de la visibilité de l'écosystème à l'international ;
- coordonner le programme événementiel annuel de la French Tech Aix-Marseille et notamment les « French Tech Weeks » qui se dérouleront en septembre et octobre 2016 ;
- assurer l'animation digitale d'Aix-Marseille French Tech (blog, réseaux sociaux, portail internet) ;
- mobiliser autour de l'offre de service résultant des différents dispositifs French Tech celle des acteurs de l'accompagnement de l'innovation (incubateurs, CEEI, pépinières...) ;
- assurer les relations avec la Mission nationale French Tech et les autres territoires labellisés.

Comme en 2015, la coordination et la réalisation de ce plan d'actions proposé par l'association Medinsoft représente un budget prévisionnel s'élevant à 414 000 euros ttc répartis comme suit :

- Ville de Marseille	50 000 euros
- Aix-Marseille Provence CT1	50 000 euros
- Aix-Marseille Provence CT2	100 000 euros
- Cotisations	42 000 euros
- Prestations de services	172 000 euros

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil de Territoire peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute affaire intéressant le territoire. Cette demande est adressée au Président du Conseil de la Métropole huit jours au moins avant la réunion du Conseil de la Métropole.

Le Conseil de Territoire peut émettre des vœux sur tous les objets intéressant le territoire.

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver la délibération formant vœu au Conseil de la Métropole relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Medinsoft dans le cadre du label Aix-Marseille French Tech.

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016

- Les délibérations HN 001-003/16/CM, HN 003-005/16/CM, HN 004-006/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence procédant à l'élection du Président, des membres du Bureau de la Métropole et des Vice-Présidents de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération du 19 décembre 2014 – DEV 005-588/14/CC de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole portant sur la création du Conseil Territorial du Numérique ;
- La délibération du 21 décembre 2015 – IPE 002-1555/15/BC de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil de Territoire n° 1 procédant à l'élection du Président du Conseil de Territoire n° 1 .

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'association Medinsoft pour mettre en œuvre la feuille de route Aix-Marseille French Tech 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet le vœu auprès du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence que soit adoptée une délibération portant sur l'attribution d'une subvention de 150 000 euros à l'association Medinsoft, au titre de l'exercice 2016.

Article 2 :

Cette délibération entrera en vigueur dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire

Guy TEISSIER

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016